

Fonds de recherche
du Québec –
Nature et technologies



Initiative **STRATÉGIA** du **FRONT**

Guide d'appel de
propositions (mis à jour)

Étape de la demande

Octobre 2023

Table des matières

Contexte.....	4
1 Objectifs	5
2 Caractéristiques	6
3 Admissibilité.....	6
4 Demande.....	9
5 Évaluation.....	12
6 Dépenses.....	14
7 Gestion et suivi	15
8 Politique de diffusion en libre accès.....	15
9 Prise d'effet	15
10 Personne à contacter	15

Initiative STRATÉGIA du FRQNT – Mis à jour en octobre 2023

Année : 2023-2024

Date limite (prédemande) : 19 octobre 2023 à 16 h

Date limite (demande) : 18 janvier 2024 à 16 h

Montant annuel : 250 000 \$ à 375 000 \$

Durée du financement : 3 ans

Annonce des résultats : mars 2024

Règles du programme

Le présent programme fait référence aux Règles générales communes (RGC) des Fonds de recherche du Québec (FRQ). Celles-ci s'appliquent à l'ensemble des offres de financement des FRQ. Seules les conditions particulières visant l'initiative STRATÉGIA sont indiquées dans ce document et prévalent sur les RGC.

Le lien menant vers le Portfolio électronique FRQnet et les formulaires associés au présent concours sont disponibles sous l'onglet « Accès portails » du site Web. De plus amples renseignements sont disponibles dans le menu « Documents » du Portfolio électronique FRQnet. Il est de l'entière responsabilité de la personne candidate de choisir le bon formulaire. En cas d'erreur, le Fonds ne procédera à aucun transfert d'un programme vers un autre et la demande sera déclarée non admissible soit au moment de la vérification d'admissibilité, soit par le comité d'évaluation.

Le Fonds requiert de joindre le CV commun canadien et le fichier PDF des contributions détaillées, à la section « CV commun canadien » du Portfolio électronique FRQnet. La personne candidate doit s'assurer de remplir la version Fonds de recherche du Québec- Nature et technologies (FRQNT). Ces documents doivent être mis à jour à partir de juin 2022.

Consulter les documents *Instructions pour les contributions détaillées* et le CV commun canadien — FRQNT et les *Normes de présentation des fichiers joints* (PDF) aux formulaires FRQnet disponibles sous l'onglet « Accès portails » du site Web des FRQ et dans le menu section « Documents » du Portfolio électronique FRQnet pour obtenir toutes les instructions de présentation.

UN DOSSIER TRANSMIS AU FONDS APRÈS LA DATE ET L'HEURE LIMITES DU CONCOURS, SOIT LE 19 OCTOBRE 2023 À 16H POUR LA PRÉDEMANDE ET LE 18 JANVIER 2024 À 16H POUR LA DEMANDE, SERA DÉCLARÉ NON RECEVABLE PAR LE FONDS.

Contexte

L'initiative STRATÉGIA du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT) s'inscrit dans le cadre de la nouvelle Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027 ([SQRI²](#)) et de la [Planification stratégique du FRQNT 2022-2025](#). Elle vise à propulser la recherche et l'innovation durable et inclusive du Québec à l'échelle nationale et internationale. L'initiative STRATÉGIA est alignée avec trois des axes de la SQRI², soit l'excellence en recherche, en science et en technologie; la création d'un environnement favorable à l'innovation; et le développement des talents, de la culture scientifique et de l'innovation. Tous les secteurs prioritaires de l'économie sont visés par cette initiative structurante qui soutiendra des activités à fort impact pour le Québec.

Historiquement, les Regroupements stratégiques (RS) du FRQNT ont bénéficié d'investissements en recherche pour structurer la recherche au Québec, en fédérant des chercheuses et des chercheurs à tout stade d'avancement de carrière, qui proviennent de différentes disciplines, secteurs et établissements postsecondaires, et qui sont répartis sur l'ensemble de la province. Par leur nature interdisciplinaire et interinstitutionnelle, les RS du FRQNT (RS-NT) permettent d'intégrer de manière optimale les expertises, favorisant la création d'un environnement inclusif à la formation, aux découvertes et à l'innovation.

Dans un contexte péri pandémique où les enjeux de technologies, de main-d'œuvre et de formation de la relève sont criants dans plusieurs secteurs de l'économie du Québec, les RS-NT se positionnent naturellement comme les piliers de l'innovation et de la recherche à solutions. Le FRQNT sollicite les chercheuses et les chercheurs de tout stade de carrière de ses RS afin qu'ils et elles se mobilisent et allient leurs forces scientifiques autour des secteurs d'importance de l'économie du Québec. La communauté des RS-NT est invitée à bâtir sur les investissements existants pour forger des maillages non traditionnels d'expertises interdisciplinaires, inter-ordres intersectorielles et entre RS-NT, afin de mettre en œuvre des projets de recherche d'envergure pour proposer des solutions répondant aux défis de la société québécoise et du développement durable.

Le FRQNT soutiendra quatre à six projets structurants qui déploieront une programmation de recherche à solutions, libre et non traditionnelle, laquelle sera étroitement connectée aux besoins des secteurs d'importance pour l'économie québécoise. La mise en œuvre de collaborations et de maillages inter-regroupements stratégiques permettra de décupler les capacités de recherche et d'innover autrement et durablement. Les projets réalisés dans le cadre de l'initiative STRATÉGIA bénéficieront ainsi de tout l'écosystème de recherche qu'offrent les RS-NT et la communauté de recherche impliquée dans des domaines de recherche des FRQ¹ autres que ceux du FRQNT pour propulser l'innovation durable du Québec.

¹ Domaines de recherche des FRQSC et FRQS.

1 Objectifs

L'initiative STRATÉGIA s'inscrit dans le cadre de la SQRI² 2022-2027 et de la Planification stratégique du FRQNT 2022-2025. Elle vise principalement à propulser l'innovation durable pour des secteurs économiques d'importance, en décuplant les capacités de recherche, en supportant la nouvelle génération de chercheuses et chercheurs, et en générant des retombées significatives pour le Québec.

L'initiative STRATÉGIA a pour objectifs spécifiques de:

- Mutualiser les infrastructures humaines et matérielles des regroupements stratégiques du FRQNT (RS-NT);
- Favoriser les maillages non traditionnels (inter-regroupements, intersectoriel, inter-ordre et avec les milieux utilisateurs) et les collaborations de recherche de nature interdisciplinaire, intersectorielle et inter-ordre;
- Innover et générer de nouvelles connaissances ou applications des connaissances susceptibles d'engendrer des retombées sociales, environnementales, technologiques, économiques ou d'avoir une incidence sur les politiques publiques du Québec et/ou de l'ensemble du Canada, et ce, sur des enjeux importants pour le secteur;
- Stimuler l'établissement de la relève en recherche, et l'avancement de carrière des chercheurs québécois et chercheuses québécoises;
- Créer un environnement de formation multidisciplinaire et d'évolution de carrière, enrichissant, diversifié et inclusif répondant aux besoins de secteurs économiques prioritaires;
- Stimuler les échanges avec les milieux utilisateurs et les parties prenantes du secteur pour enrichir l'écosystème d'innovation;
- Accélérer la mobilisation et la démocratisation des connaissances vers les milieux utilisateurs et les parties prenantes des secteurs visés;
- Contribuer au développement et au rayonnement du Québec à l'échelle nationale et internationale.

Les projets de recherche doivent être alignés sur les orientations stratégiques du FRQNT et de la SQRI², et répondre aux besoins des secteurs d'importance de l'économie québécoise. **Les orientations stratégiques devraient être considérées de manière transversale aux activités proposées :**

1. Défis de société
2. Développement durable
3. Économie circulaire
4. Formation de la relève et main-d'œuvre
5. Responsabilité sociale
6. Mobilisation des connaissances
7. Technologies transformatrices
8. Enjeux économiques et sociaux et les solutions possibles

2 Caractéristiques

La subvention est d'une durée de **trois ans**, d'un **minimum de 250 000 \$** et d'un **maximum de 375 000 \$ par année**. Les frais indirects de la recherche (FIR) de 27 % sont versés à l'établissement de la chercheuse principale ou du chercheur principal et sont inclus dans le montant de la subvention.

Cette subvention est non renouvelable.

Les propositions de recherche doivent viser des solutions concrètes et des retombées potentielles tangibles aux grands défis de la société québécoise.

Les propositions de recherche doivent :

- Résulter de maillages **inter-regroupements stratégiques et intersectoriels de la recherche**;
- Se démarquer et sortir du cadre standard de la recherche, pour faire émerger une recherche à solutions, mettant en œuvre des **maillages interdisciplinaires, intersectoriels et inter-ordres**;
- Être alignées sur les **orientations stratégiques du FRQNT et de la SQRI²**, et s'articuler autour des besoins en recherche et innovation des secteurs d'importance pour l'économie québécoise;
- Créer un **environnement de formation** attractif et multidisciplinaire pour favoriser la rétention d'une relève talentueuse en recherche et l'acquisition de compétences multidisciplinaires et transversales recherchées par les secteurs visés;
- Innover dans le développement et le déploiement d'un plan de mobilisation des connaissances favorisant et accélérant **l'accessibilité et de l'adoption des nouvelles connaissances** par les parties prenantes, les milieux utilisateurs et le grand public.

3 Admissibilité

Tout projet de recherche, programmation, chercheuse principale ou chercheur principal (CP), équipe de recherche et personne participante doit respecter les conditions d'admissibilité en vigueur, dans les règles du programme, ainsi que les RGC au moment de la présentation de la demande de financement, et ce, pendant toute la période d'octroi couverte par la subvention. Tout projet de recherche, programmation, chercheuses et chercheurs, équipe de recherche et personne participante qui ne présente pas ou plus les conditions d'admissibilité énoncées ci-dessous n'est pas ou plus admissible. Un dossier ne respectant pas les règles du programme ou ne présentant pas les renseignements permettant d'en établir l'admissibilité ou d'en faire l'évaluation pourra être déclaré non-admissible.

3.1 Composition de l'équipe

Chaque équipe doit être composée de cinq personnes au minimum : une ou un CP membre² d'un regroupement stratégique du FRQNT (RS-NT), au moins trois cochercheuses ou cochercheurs (COC) et au moins une personne utilisatrice de la recherche.

Les conditions au sein de l'équipe sont les suivantes :

- Au moins trois chercheuses ou chercheurs de l'équipe, incluant la ou le CP et au moins deux COC, doivent être membres de trois différents RS-NT;
- Au moins une ou un des COC de l'équipe doit œuvrer dans les domaines de recherche des FRQ³ autre que ceux du FRQNT;
- Au moins une ou un des chercheurs de l'équipe doit provenir du milieu collégial, à titre de CP ou de COC;
- Au moins une personne utilisatrice de la recherche, donc de statut 4, à titre de cochercheuse ou cochercheur ayant d'autres statuts en recherche (ACOC) ou à titre de collaboratrice ou collaborateur.

Les éléments suivants seront considérés comme un atout :

- L'inclusion d'une chercheuse ou d'un chercheur issu de la relève;
- L'inclusion d'une chercheuse ou d'un chercheur provenant d'un Catalyseur d'innovation : collègue – université (RIC-NT).

3.2 Chercheuse ou chercheur principal (CP)

La ou le CP d'un projet doit :

- Être une chercheuse ou un chercheur de statut 1 selon la définition i), ou de statut 3, tels que définis dans les RGC des FRQ;

ET

- Être membre d'un RS-NT actif⁴.

N'est pas admissible en tant que CP

- Les chercheuses et les chercheurs à la retraite.

² Membres de RS-NT : Tel que défini dans la composition de l'équipe des RS : Un regroupement stratégique est composé d'une chercheuse principale ou d'un chercheur principal et d'un minimum de 12 cochercheuses ou cochercheurs ([Regroupements stratégiques - Fonds de recherche du Québec - FRQ \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca/fr/actualites/actualites/2019/09/19-regroupements-strategiques-fonds-recherche-quebec-frq)).

³ Domaines de recherche des FRQSC et FRQS.

⁴ Ayant une subvention active du FRQNT au moment du dépôt de la demande

3.3 Cochercheuses ou cochercheurs (COC)

- Au moins deux COC membres de RS-NT actifs
- Au moins une ou un COC œuvrant dans les domaines de recherche des FRQ autre que ceux du FRQNT

Ces COC doivent être :

- Chercheuses ou chercheurs de statuts 1, 2 ou 3 tels que définis dans les RGC.

Les chercheuses ou chercheurs de statut 1 sous-octroi ou à la retraite, peuvent participer à titre de COC à condition de posséder une affiliation universitaire leur permettant de superviser seuls des étudiantes et étudiants.

3.4 Cochercheuses et cochercheurs ayant d'autres statuts en recherche - Personnes utilisatrices de la recherche (ACOC)

Toute personne répondant au statut 4 tel que défini dans les RGC peut se joindre à l'équipe à titre de cochercheuse ou cochercheur. Le CV abrégé est requis.

3.5 Collaboratrices ou collaborateurs

Toute personne répondant aux statuts 1 à 4 tels que définis dans les RGC. De plus, les chercheuses ou chercheurs des provinces canadiennes ou internationaux sont également admissibles. Il est à noter que le CV n'est pas requis.

La participation de partenaires issues des milieux utilisateurs répondant au statut 4 du Québec ou hors Québec (pancanadiens ou à l'international) est fortement encouragée pour favoriser le transfert des connaissances.

3.6 Limites de participation

Certaines limites de participation s'appliquent à cette initiative pour stimuler la diversité des maillages, assurer la représentation des RS-NT et mettre en œuvre le caractère interdisciplinaire de l'initiative.

- Les chercheuses ou les chercheurs peuvent participer à un maximum d'**UNE demande à titre de CP.**
- Les chercheuses et les chercheurs peuvent participer à un maximum de **DEUX demandes à titre de COC.**

3.7 Projets de recherche

Les projets de recherche doivent s'inscrire dans les domaines de recherche couverts par le FRQNT, et être déployés dans un cadre de recherche collaborative, inter-regroupements stratégiques, inter-ordre, interdisciplinaires et/ou intersectoriels.

Les personnes et les équipes intéressées à soumettre un projet de recherche doivent se mobiliser pour travailler en concertation avec l'écosystème des RS-NT pour que des activités de recherche sur des sujets semblables ou connexes fassent l'objet d'une proposition unique d'envergure.

3.8 Budget

La nature de l'initiative STRATÉGIA requiert un montant minimal pour la mise en place des projets structurants d'envergure et l'atteinte des objectifs. Par conséquent, les projets dont la répartition budgétaire prévoit un total de dépenses annuelles inférieur à 250 000 \$ incluant les FIR sont non admissibles.

Un avis concernant le résultat de l'analyse de l'admissibilité de la demande sera transmis à la ou au CP au cours du processus.

4 Demande

Les éléments absents du dossier ne seront pas demandés à la personne candidate. Toutes les pièces reçues après la date et heure limites de transmission des prédemandes et des demandes au Fonds ne seront pas considérées et il n'y aura pas de mise à jour des dossiers. Toute page excédentaire sera retirée du dossier. Ces règles seront strictement appliquées. Toute demande incomplète rend la demande non admissible. En ce qui concerne la langue de rédaction du formulaire et des documents soumis, consulter l'article 3.6 des [Règles générales communes](#).

4.1 Pièces requises - Prédemande

La prédemande est une **étape d'inscription obligatoire** et doit être soumise via le **Portfolio électronique FRQnet** par la ou le CP. Une prédemande comprend les éléments suivants :

Formulaire de prédemande de financement (Portfolio électronique FRQnet) incluant les onglets suivants:

- **Suggestion d'experts et d'expertes :** Suggérer 10 experts ou expertes du Québec ou de l'extérieur du Québec dont la compétence est reconnue dans le domaine de recherche de la demande de financement. Les experts ou expertes ne doivent avoir aucun lien de collaboration actuel ou récent (cinq ans ou moins) ni avec la ou le CP, ni avec les COC. Les experts ou expertes peuvent être des pairs et/ou des personnes utilisatrices de la recherche, et doivent être en mesure de lire et comprendre la langue de présentation de la demande.

- **Autres documents** : La composition de l'équipe doit être soumise en format PDF. La composition de l'équipe, incluant les affiliations institutionnelles, les statuts, les rôles dans le projet, ainsi que les infrastructures d'appartenance doit être complétée par la ou le CP. La ou le CP doit utiliser le gabarit fourni dans la *Boîte à outils* du programme.
- **CV et contributions détaillées** : Le CV commun canadien de la ou du CP, ainsi que ses contributions détaillées mis à jour depuis juin de l'année précédente.

Aucune analyse de l'admissibilité n'est faite à l'étape de la prédemande. Le FRQNT se réserve toutefois le droit de communiquer avec les personnes candidates pour obtenir plus d'information si nécessaire.

4.2 Pièces requises - Demande

La demande est **obligatoire** et doit être soumise via le **Portfolio électronique FRQnet**. Une demande comprend les éléments suivants :

Formulaire de demande de financement (Portfolio électronique FRQnet) incluant les onglets suivants:

- **Description de la proposition** : Description de la proposition de recherche structurée pour répondre aux quatre critères d'évaluation scientifique (**12 pages maximum** incluant la liste des références, les tableaux et les figures).
- **Description stratégique** : Description des retombées anticipées de la proposition de recherche et l'approche pour favoriser l'applicabilité de la recherche à solution. Elle doit être structurée pour répondre aux trois critères d'évaluation stratégique (**3 pages maximum** incluant la liste des références, les tableaux et les figures, au besoin).
- **Dégagement – collèges** : identification des membres de l'équipe visés et justification du dégagement de la tâche d'enseignement. Voir les modalités à la section 6 pour le dégagement ou le soutien salarial. (**1 page**).
- **Budget** : Compléter le tableau de ventilation budgétaire et joindre un fichier PDF justifiant les dépenses prévues (**2 pages maximum**).
- **CV et contributions détaillées** : Le CV commun canadien de la ou du CP et des COC (joint via FRQnet), ainsi que ses contributions détaillées, mis à jour depuis juin de l'année précédente.
- **CV4 abrégé au format FRQ** de la ou des personnes de statut 4 qui sont identifiées comme cochercheuse ou cochercheur autres statuts dans la cette section du même nom. (Voir gabarit dans la boîte à outils du programme) ;
- **Section « Autres documents »** :
 - A. Une lettre de l'établissement gestionnaire pour chaque personne cochercheuse de statut 1 à la retraite (COC);
 - B. Une lettre de l'établissement gestionnaire pour chaque personne chercheuse de statut 1 sous octrois (CP ou COC);
 - C. Une lettre de l'établissement gestionnaire pour chaque personne chercheuse de statut 3 (CP ou COC). (Veuillez utiliser le gabarit de lettre dans la boîte à outils du programme).

Informations complémentaires aux documents à joindre à la section *Autres documents* du formulaire :

A. Chercheuse ou chercheur à la retraite

La lettre de l'établissement gestionnaire attestant que la cochercheuse ou le cochercheur à la retraite de statut 1, bénéficie pour la durée de la subvention d'un local et du soutien logistique nécessaire à la réalisation de ses activités de recherche, et qu'elle ou il continue à former des étudiantes et des étudiants et à préparer une relève dans son domaine. L'université doit également attester qu'elle assumera, au plan de la gestion et de l'administration des crédits, les mêmes responsabilités qu'elle remplit présentement suite au financement.

B. Chercheuse ou chercheur sous octroi

Une lettre de l'établissement gestionnaire pour la ou le CP et les COC admissibles, mais qui occupent au sein de leur université un poste ne menant pas à la permanence indiquant qu'elles ou ils conserveront ce statut tout le long de la durée de la subvention. Une lettre trop peu documentée pourrait entraîner la non-admissibilité de la personne sous octroi.

C. Chercheuse ou chercheur de statut 3

Une lettre de l'établissement gestionnaire pour la ou le CP et/ou pour chacune et chacun des COC admissibles. Celle-ci doit être signée par une personne de la direction générale ou de la direction des études de l'établissement gestionnaire collégial, et d'une personne de la direction du CCTT le cas échéant.

D. Composition d'équipe – Étape de la prédemande seulement.

La composition de l'équipe, incluant les affiliations institutionnelles, les statuts, les rôles dans le projet, ainsi que les infrastructures d'appartenance doit être complétée par la ou le CP. La ou le CP doit utiliser le gabarit fourni dans la *Boîte à outils* du programme.

Le formulaire de demande sera accessible aux personnes candidates qui auront soumis au préalable une prédemande.

IMPORTANT

Notez qu'une approbation institutionnelle est requise avant la transmission de la prédemande et de la demande au FRQNT. Il est donc probable que des dates limites internes antérieures à celles de ce concours aient été établies par votre établissement. **Il est de votre responsabilité de vous en informer afin que votre dossier soit transmis au Fonds avant la date et l'heure limites du concours.**

5 Évaluation

Chaque demande de financement qui respecte les conditions d'admissibilité fera l'objet d'une évaluation stratégique et d'une évaluation scientifique. Les comités d'évaluation sont composés de pairs et de personnes utilisatrices de la recherche. Le processus d'évaluation interne incluant la décision de financement est détaillé à la section 4 des RGC.

5.1 Évaluation stratégique

L'évaluation stratégique des retombées potentielles est effectuée sur la base des critères suivants :

Critère 1 : Liens avec les objectifs du programme et retombées anticipées de la recherche sur l'innovation (40 points)

- Forces et synergie de la mutualisation des infrastructures de recherche sur l'avancement des connaissances et l'innovation durable;
- Retombées anticipées des activités de recherche sur l'identification de solutions répondant aux besoins stratégiques de la ou des parties prenantes du ou des secteurs visés;
- Retombées anticipées sur le plan de l'accessibilité aux connaissances et de l'acceptabilité sociale des innovations durables.

Critère 2 : Environnement de la formation de la relève et le développement des talents (40 points)

- Impact de l'environnement multidisciplinaire sur le développement d'outils de formation, et la création d'occasions d'enrichissement ou d'acquisition des compétences transversales liées aux besoins du ou des secteurs visés;
- Impact du maillage d'expertises interdisciplinaires de l'équipe et de la mutualisation des infrastructures de recherche sur l'attraction de talents, la qualité de la formation et l'avancement de carrières des chercheuses ou chercheurs de la relève, le cas échéant;
- Avantages anticipés pour les établissements et les infrastructures de recherche (enrichissement des formations, rayonnement).

Critère 3 : Nature, importance et applicabilité des retombées pour le Québec (20 points)

- Potentiel de valorisation et de commercialisation de l'innovation à court et moyen terme : retombées sur la compétitivité ou le positionnement des parties prenantes du ou des secteurs visés;
- Effets structurants anticipés pour l'écosystème d'innovation du ou des secteurs visés (consolidation, culture scientifique, culture d'innovation);
- Potentiel du projet à positionner le Québec comme référence mondiale dans le ou les secteurs visés.

5.2 Évaluation scientifique

L'évaluation scientifique est effectuée sur la base des critères suivants :

Critère 1 : Qualité de la proposition de recherche (35 points)

- Caractère novateur par rapport à l'état de l'art dans le domaine : Envergure et unicité au regard de l'état actuel des connaissances, des travaux de recherche et initiatives existantes au Québec, au Canada et à l'international dans le secteur visé;
- Prise en compte des besoins stratégiques en innovation et en solutions du ou des secteurs visés : Cohérence et alignement avec l'interdisciplinarité des activités de recherche proposées;
- Cohérence et clarté des objectifs et des livrables attendus; pertinence de l'envergure des activités envisagées par rapport aux résultats et solutions escomptés;
- Réalisme du calendrier d'activités; justification du budget et adéquation avec les activités prévues.
- Pertinence des indicateurs et des méthodes prévues pour suivre les progrès tout au long du projet et pour évaluer les résultats à la fin du projet; identification, le cas échéant, d'un plan de mitigation ou de gestion des risques.

Critère 2 : Qualité et interdisciplinarité de l'équipe (30 points)

- Mesure dans laquelle l'équipe réunit les meilleures expertises interdisciplinaires au Québec pour atteindre les objectifs visés;
- Force et synergie du maillage d'expertises interdisciplinaires : intégration, interactions, complémentarité, et niveau d'implication de l'ensemble des expertises interdisciplinaires pour la réalisation du projet de recherche;
- Forces et synergie de la mutualisation des infrastructures de recherche;
- Propulser la recherche interdisciplinaire : dynamisme entre la ou les personnes utilisatrices de la recherche, les chercheuses et chercheurs, les étudiantes et étudiants ainsi que les postdoctorantes et postdoctorants;
- Mise à contribution des collaboratrices ou collaborateurs, s'il y a lieu.

Critère 3 : Formation interdisciplinaire de la relève (20 points)

- Environnement interdisciplinaire : richesse des expériences d'apprentissage offertes aux étudiantes et aux étudiants du 1er, du 2e et du 3e cycle et aux postdoctorantes et postdoctorants;
- Occasions d'enrichissement des compétences liées au besoin du ou des secteurs permettant de développer leurs compétences au niveau interdisciplinaire et professionnel (p. ex., leadership, communication, collaboration, entrepreneuriat) et en recherche;
- Expérience des membres du projet dans l'encadrement d'étudiantes et d'étudiants;
- Plan d'intégration de la relève étudiante et postdoctorale sur le marché du travail dans le secteur.

Critère 4 : Mobilisation et démocratisation des connaissances (15 points)

- Qualité, diversité et caractère distinctif des activités de mobilisation des connaissances : mécanismes mis en place de diffusion des connaissances vers la communauté scientifique;
- Qualité, diversité et caractère innovant des activités de démocratisation des connaissances : mécanismes mis en place pour la diffusion, la sensibilisation et l'appropriation des connaissances autant auprès des parties prenantes du ou des secteurs visés, des milieux utilisateurs, des membres gouvernementaux et du grand public dans un contexte de science ouverte;
- Rayonnement et mise en valeur des connaissances interdisciplinaires découlant de la recherche proposée.

IMPORTANT

- La note finale résulte de la pondération suivante :
 - **Évaluation stratégique : 30 %**
 - **Évaluation scientifique : 70 %**
- L'évaluation globale est assortie **d'un seuil de passage de 80 %**.

6 Dépenses

Les subventions doivent être utilisées uniquement pour le financement des dépenses courantes reliées directement à la réalisation du projet de recherche dans le respect des dépenses admissibles prévues par les RGC (Section 8).

Modalités pour le soutien salarial aux chercheuses et chercheurs de collège québécois et des CCTT de statut 3 admissibles n'ayant pas de tâche d'enseignement

Un montant de la subvention accordée par le FRQNT peut servir pour du **soutien salarial** aux chercheuses et chercheurs de collège québécois membres de l'équipe et n'ayant pas de tâche d'enseignement. Ce montant doit être inscrit dans le budget et pourra être transféré par l'établissement de la ou du CP directement à l'établissement collégial ou au collège auquel est affilié le CCTT dans le cas d'une chercheuse ou d'un chercheur de CCTT.

Montant SUPPLÉMENTAIRE pour dégageement de la tâche d'enseignement pour les chercheuses et les chercheurs de collège québécois de statut 3 admissibles ayant une tâche d'enseignement

Pour chaque chercheuse ou chercheur de collège québécois, membre de l'équipe et ayant une tâche d'enseignement, un montant additionnel (hors budget) maximal pouvant atteindre 16 000 \$ par année sera versé directement à l'établissement collégial pour compenser la partie du salaire vouée au **dégageement de la tâche d'enseignement**. Ce montant, versé directement à l'établissement gestionnaire collégial, peut être utilisé afin de compenser la partie du salaire de la chercheuse ou du chercheur vouée au dégageement de sa tâche d'enseignement ou afin d'assurer que la tâche d'enseignement de celle-ci ou celui-ci soit effectuée par un autre membre du corps professoral collégial.

7 Gestion et suivi

La subvention est accordée pour une période maximale de trois ans. Les subventions sont versées annuellement pour la période allant du 1^{er} avril au 31 mars de chacune des années. Le solde des octrois, les sommes non dépensées et les trop-perçus sont décrits dans les RGC.

Rapport financier annuel

L'établissement gestionnaire doit soumettre au plus tard le 30 septembre de chaque année un rapport financier annuel via le Portfolio électronique FRQnet.

Rapport final

Un rapport final sera exigé auprès de la personne titulaire de l'octroi, au plus tard 12 mois après la date de fin de la subvention (hors année additionnelle, clause 6.10 des RGC, s'il y a lieu). Ce rapport devra être acheminé au FRQNT en le complétant dans le Portfolio électronique FRQnet.

Dans le cas où le rapport final n'est pas déposé dans les délais prescrits par le Fonds ou si ce rapport n'est pas à la satisfaction du Fonds, la personne titulaire de l'octroi n'est pas admissible à recevoir **un nouveau financement en tant que CP ou en tant que COC** d'aucun des trois Fonds ou pourrait voir ses versements suspendus tant que cette condition n'est pas remplie.

Activités de mobilisation de connaissances

Les équipes subventionnées dans le cadre du présent programme peuvent être sollicitées pour participer aux activités de transfert et de mobilisation des connaissances organisées par le FRQNT, afin de partager les résultats de leurs travaux de recherche.

8 Politique de diffusion en libre accès

Les publications examinées par les pairs qui découleront des travaux de recherche rendus possibles par cet octroi devront être diffusées en libre accès immédiat (sans embargo), sous licence ouverte, conformément à la Politique de diffusion en libre accès des FRQ (révisée en 2022).

9 Prise d'effet

Les présentes règles s'appliquent à l'exercice financier 2023-2024.

10 Personne à contacter

Leira, Retamal Covarrubias PhD.
Responsable de programmes
Téléphone : 418 643-8560, poste 3355
Courriel : strategia.nt@frq.gouv.qc.ca